

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mil dix-neuf, le 15 janvier à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 09 janvier 2019, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUET, Muriel BLOUIN, Michel DEMOLDER, Agnès GUILLET, Stéphane MENARD, Valérie FORNARI, Frédéric TREGUIER, Yannick CAIRON, Adolphe AZUAGA, Marie-Hélène OGER, Dominique HUET, Dominique CANNESSON, Calixte TIENDREBEOGO, Pascal COULON, Dominique BARON, David LOUBARESE.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Cécile GIBBES a donné procuration à Armel TREGOUET, Audrey MARCHIX a donné procuration à Frédéric TREGUIER, Bérengère TURMEL a donné procuration à Marie-Hélène OGER.

ABSENTS EXCUSÉS : Cécile GIBBES, Audrey MARCHIX, Bérengère TURMEL.

ABSENTS : Karina GUERRIER, Karine RICHARD, Catherine SEIGNEUR, Valérie DERISBOURG, Antoine CRENN, Amélie BERNARD, Mélanie JOUET.

SECRETAIRE : Pascal COULON.

2019-01 Finances - Tarifs municipaux 2019

Jean-Luc GAUDIN, Maire, présente le dossier des tarifs municipaux 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide :

- D'accepter les tarifs suivants pour l'année 2019 :

- **Finances - Tarifs municipaux**

Tarifs Médiathèque

	2018	2019
Médiathèque - Tarif de la carte d'adhésion	10 € par famille et par an + gratuité pour les élèves du CP + 1 famille abonnée dans une des bibliothèques du réseau (Laillé, Orgères, Saint Erblon, Pont-Péan) peut s'abonner dans une 2 ^{ème} bibliothèque au tarif de 5€, dans une troisième bibliothèque au tarif de 3 euros, et dans la quatrième l'abonnement sera gratuit. Maintien de la gratuité SORTIR + nouveaux arrivants pendant 1 an.	10 € par famille et par an + gratuité pour les élèves du CP + 1 famille abonnée dans une des bibliothèques du réseau (Laillé, Orgères, Saint Erblon, Pont-Péan) peut s'abonner dans une 2 ^{ème} bibliothèque au tarif de 5€, dans une troisième bibliothèque au tarif de 3 euros, et dans la quatrième l'abonnement sera gratuit. Maintien de la gratuité SORTIR + nouveaux arrivants pendant 1 an.

Tarifs Cimetière

	2018	2019
Concessions cimetière	-concessions 30 ans : 350 € - concessions 50 ans : 650 €	-concessions 30 ans : 350 € - concessions 50 ans : 650 €
Columbarium	<p>Le columbarium de Pont-Péan comprend des mini-tombes enterrées (cavernes) et des cases aériennes (cases cubiques sur un socle). Nouveaux Tarifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caverne 10 ans : 300 € - Caverne 20 ans : 500 € - Caverne 30 ans : 700 € <p>(Caverne coût pour la commune : 538 €)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Case aérienne 10 ans : 600 € - Case aérienne 20 ans : 900 € - Case aérienne 30 ans : 1 200 € <p>Jardin du souvenir : gratuité</p>	<p>Le columbarium de Pont-Péan comprend des mini-tombes enterrées (cavernes) et des cases aériennes (cases cubiques sur un socle). Nouveaux Tarifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caverne 10 ans : 300 € - Caverne 20 ans : 500 € - Caverne 30 ans : 700 € <p>(Caverne coût pour la commune : 538 €)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Case aérienne 10 ans : 600 € - Case aérienne 20 ans : 900 € - Case aérienne 30 ans : 1 200 € <p>Jardin du souvenir : gratuité</p>

Administration Générale

	2018	2019
Accès Informatique et internet	<p>Un ordinateur mis à disposition du public en mairie municipal permettant un accès informatique à internet. Ce point d'accès est réservé aux personnes qui sont en demande en matière d'impression de documents, d'accès internet, de rédiger un CV par exemple, d'y répondre ponctuellement :</p> <p>Accès limité à 1 heure (gratuité)</p> <p>Impression Noir et Blanc : 0.15 € la feuille</p> <p>Impression Couleur : 0.30 € la feuille (même tarif que les photocopies)</p>	<p>Un ordinateur mis à disposition du public en mairie municipal permettant un accès informatique à internet. Ce point d'accès est réservé aux personnes qui sont en demande en matière d'impression de documents, d'accès internet, de rédiger un CV par exemple, d'y répondre ponctuellement :</p> <p>Accès limité à 1 heure (gratuité)</p> <p>Impression Noir et Blanc : 0.15 € la feuille</p> <p>Impression Couleur : 0.30 € la feuille (même tarif que les photocopies)</p>
Photocopie Télécopie	<p>- Photocopies : A4 : 0.15 € et A3 : 0.30 € - Couleur= (tarif NB*2) - Télécopie : 0.15 €</p> <p>Maintien des tarifs PLU : le PLU est téléchargeable gratuitement sur le site de la commune</p> <p>- Tirage de copies (noir et blanc) aux associations de la commune : Principe de la gratuité Conditions : fournir le papier ou acheter une ramette de 500 feuilles à la mairie au prix de 6 € la ramette 20 A3 couleur par évènement</p>	<p>- Photocopies : A4 : 0.15 € et A3 : 0.30 € - Couleur= (tarif NB*2) - Télécopie : 0.15 €</p> <p>Maintien des tarifs PLU : le PLU est téléchargeable gratuitement sur le site de la commune</p> <p>- Tirage de copies (noir et blanc) aux associations de la commune : Principe de la gratuité Conditions : fournir le papier ou acheter une ramette de 500 feuilles à la mairie au prix de 6 € la ramette 20 3 couleur par évènement</p>

Envoyé en préfecture le 29/01/2019

Reçu en préfecture le 30/01/2019

Affiché le

ID : 035-213503634-20190129-2019_01-DE

<p>Documents cadastraux</p>	<p>Les plans cadastraux peuvent être obtenus : - sur le site www.cadastre.gouv.fr</p> <p>Tarif extrait cadastral : maintien à 1 € la feuille Document numérisé imprimé (S.I.G.).</p>	<p>Les plans cadastraux peuvent être obtenus : - sur le site www.cadastre.gouv.fr</p> <p>Tarif extrait cadastral : maintien à 1 € la feuille Document numérisé imprimé (S.I.G.).</p>
------------------------------------	--	--

Divers

	2018	2019
<p>Droits de place</p>	<p>- Forfait 40 €/jour : stationnements temporaires de grands gabarits, semi-remorques, poids lourds, cirques sur la commune. - Maintien à 1.20€/mètre linéaire et par jour : petits commerçants ambulants s'implantant de façon occasionnelle. - Maintien à 1 €/mètre linéaire et par jour : petits commerçants ambulants s'implantant de façon régulière (abonnement pour 1 an)</p>	<p>- Forfait 40 €/jour : stationnements temporaires de grands gabarits, semi-remorques, poids lourds, cirques sur la commune. - Maintien à 1.20€/mètre linéaire et par jour : petits commerçants ambulants s'implantant de façon occasionnelle. - Maintien à 1 €/mètre linéaire et par jour : petits commerçants ambulants s'implantant de façon régulière (abonnement pour 1 an)</p>
<p>Stationnement pkg de la Mine (emplacement comprenant les branchements eau et électricité)</p>	<p>Maintien du forfait 20 € par famille par séjour (Stationnement 10 jours maximum)</p>	<p>Maintien du forfait 20 € par famille par séjour (Stationnement 10 jours maximum)</p>
<p>Point de vente (Dimanche matin) Parking du Centre Commercial « Les Genêts »</p>	<p>Maintien des tarifs des droits de place aux commerçants depuis le 1^{er} octobre 2011 : - occasionnel 1.52 €/ml - abonnement 10.10 €/ml pour le trimestre</p>	<p>Maintien des tarifs des droits de place aux commerçants depuis le 1^{er} octobre 2011 : - occasionnel 1.52 €/ml - abonnement 10.10 €/ml pour le trimestre</p>

Envoyé en préfecture le 29/01/2019

Reçu en préfecture le 30/01/2019

Affiché le

ID : 035-213503634-20190129-2019_01-DE

Badge-Transpondeur	Les bâtiments communaux du pôle scolaire et de l'espace Beausoleil sont équipés d'un barillet électronique. En cas de perte, de détérioration ou de non-restitution du badge, la personne devra s'acquitter de la somme de 40 €	Les bâtiments communaux du pôle scolaire et de l'espace Beausoleil sont équipés d'un barillet électronique. En cas de perte, de détérioration ou de non-restitution du badge, la personne devra s'acquitter de la somme de 40 €
---------------------------	---	---

Tarifs service municipal petite enfance

Service municipal petite enfance	2018	2019
Espace jeux - adhésion annuelle par enfant	Maintien à 12 €	Maintien à 12 €
L.A.E.P. (lieu accueil enfants-parents)	Gratuité	Gratuité

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte certifié exécutoire :

Affiché en Mairie le : 16 janvier 2019

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 janvier 2019

Le Maire,

Jean-Luc GAUDIN



